VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

R. J. Kennedy.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier et Quatrième Districts,

—AUSSI—

Une Plantation ("The Live Oak,")

Près d'Opelousas, Paroisse St-Landry, Lne.

EDWARD L. POWERS vs JAMES POWERS Et Al. | No 92923 COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "E."

A L'ENCAN, MERCREDI, 27 AVRIL 1910, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur—206 bâtisse Hennen — MERCREDI le 27 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 24 mars 1910 et signé le 24 mars 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 92,923, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété comme suit, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet N, 329 (autrefois No 8), borné par les rues Septième, Sixième, Howard et Freret; ledit lot est désigné comme No dix sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 13me jour d'avril 1859, autrefois déposé en l'étude de E. Bonny, ancien notaire en cette ville, et maintenant en l'étude du gardien des archives notoriales de cette paroisse et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Septième sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, toutes plus ou moins.

2. Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Freret [autrefois Jacob] Sixième et St George [maintenant Howard], mesurant cent soixante pieds de face à la rue Septième sur une profondeur uniforme de soixante cinq pieds entre lignes parallèles plus ou moins; étant la portion de la façade des lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté du 21 février 1896, un devis duquel est annexé à un acte pardevant C. H. Shields, notaire, le 4 mars 1896 le lot No 15 formant l'encoignure des rues Septième et Freret. Lesdites améliorations comprennent un cottage double portant les numéros municipaux 2423 à 2445 rue Septième inclusivement.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance, désignés par les Nos sept et huit, sur un plan déposé en l'étude de Theo. Guyol, comme plan No 180, et mesurant comme suit: Le lot No sept ayant vingt-huit pieds de face à la rue Pleasant sur cent quarante-et-un pieds onze pouces et sept lignes de profondeur, et le lot No huit ayant trente pieds de face à ladite rue Pleasant sur cent trente-huit pieds un pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdites améliorations comprennent le cottage double portant les numéros municipaux 1022-1024 rue Pleasant, et une résidence simple à deux étages portant le numéro municipal 1027 rue Toledano.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Natchez, Tchoupitoulas et Gravier, désigné par le No sept sur un plan dressé par J. H. Dakin, le 8ème jour de janvier 1843 et déposé comme plan 48 en le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire. Ledit lot mesurant, en mesure anglaise, vingt-trois pieds huit pouces de face à la rue Magazine, cinquante huit pieds huit et demi pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No huit, et cinquante-huit pieds dix pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No six, et vingt-deux pieds neuf et un tiers de pouces en largeur dans le fond et faisant partie du passage de l'Arcade, lequel passage est en commun à tous les lots faisant façade là-dessus.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un certain bail expirant le 30 sept. 1915, pour un loyer mensuel de quatre-vingt-dix dollars, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 227, folio 6. Lesdites améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages portant le numéro municipal 326 rue Magazine.

5. Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Tolédano, Magazine et Constance, désignés par les Nos neuf et dix, sur un plan déposé en l'étude de Theo. Guyol, comme plan No 180, et mesurant comme suit: Le lot No neuf ayant vingt-huit pieds de face à la rue Pleasant sur cent quarante-et-un pieds onze pouces et sept lignes de profondeur, et le lot No dix ayant trente pieds de face à ladite rue Pleasant sur cent trente-huit pieds un pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdites améliorations comprennent le cottage double portant les numéros municipaux 1022-1024 rue Pleasant, et une résidence simple à deux étages portant le numéro municipal 1027 rue Toledano.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Franklin, Clio et Calliope, lesquels lots sont désignés deux par les Nos 9 et 10, sur un plan de B. J. Nichols, daté du 27 février 1852 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire et mesurant chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Liberté, sur cent douze pieds de profondeur entre lignes parallèles; et quatre par les Nos 10, 11, 12 et 13 dans l'ilet No 1 sur un plan de G. P. Dunbar, voyer, déposé en l'étude de D. L. McCay, notaire, et mesurant chacun vingt-neuf pieds à la rue Liberté sur cent douze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdites améliorations consistent d'une résidence double à deux étages portant les numéros municipaux 1108 à 1120 et 1124 et 1126 inclusivement rue Liberté.

PLANTATION

6° Les trois étendues ou portion de terre, en la paroisse St Landry, Louisiane, devant être vendus et considérés comme ensemble.

(1). Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans la Paroisse St Landry en cet Etat en contenant environ deux cents arpents plus ou moins, borné sur le Sud par les terres de Mme Anna Verlander, sur le Nord par la propriété de Joubert, sur l'Est par la Propriété de Sylvanister Lawlani, héritiers de Mme Hill, et sur l'Ouest par les terres de Griffin Nash.

(2). Une certaine plantation située dans la paroisse St-Landry environ à six milles nord-ouest des Opelousas, dans le quartier nommé Plaisance bornée sur un côté par les terres de Louis Vonbille et sur un autre par les terres d'Achille Dupré, sur un autre par le Bayou Carron, contenant environ huit cent soixante-dix (870) arpents, superficiels plus ou moins, étant composé d'une étendue de terre de treize arpents de face sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, et d'une autre étendue de trois cent cinquante arpents superficiels.

(3) Trois lots ou morceaux de terre situés en la paroisse de St-Landry, en cet Etat, désignés par les Nos Deux, Trois et Six sur un plan annexé à un writ de saisie et vente, adressé au Shérif de la paroisse St Landry, dans le procès de Antonio Lambert et al vs Celeste Sayvender et al étant No 10225 du Dossier de la Cour Civile de District de la paroisse St Landry, lesquels lots comprenant en les limites d'une étendue de terre, bois et prairies décrite comme étant situés au Nord de la Plantation vendue à Edward Johnson, borné sur le Sud par la dite plantation vendue à Edward Johnson, Nord par le bayou Louis, Est par la terre de Joseph Lacombe et Ouest par les terres du Dr James Hill, lesquels lots mesurent comme suit à savoir: Nos deux et trois mesurent chacun quarante-neuf et 7.100 d'acres et sont décrits par actes du shérif de ladite paroisse, et bornés sur un côté par Powers et sur l'autre côté par les lots dudit Plat un trois et cinq, lot No 6 contient trente et un et 50-100. d'acres et est borné par Powers sur un côté par Bayou Grand Louis ou Carron, et lots trois et cinq sur ledit plan.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un certain bail ou contrat de récolte fait avec les locataires actuels pour la récolte de l'année courante. Ladite plantation contient une résidence ayant dix chambres environ, 20 cabanes, un gin house à 60 scies et machines, 2 wagons, environ 28 têtes de bétiaux, 5 mulets, 6 chevaux créoles, appareils pour agriculture etc., et le tout sera vendu en gros avec et incluant le tout et ladite plantation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en paiements égaux en un, deux et trois ans, avec six pour cent d'intérêt payable annuellement de la date de l'acte jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toute les clauses usuelles de sécurité, incluant le transfert des polices d'assurances, et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès; l'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication et d'assumer toutes les taxes pour l'année 1910 ci-dessus et en plus de leurs enchères et devant recevoir les loyers des propriétés que des dates des actes respectifs.

Les actes de vente devant être passés pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.

MM. Hon. Fenner & Spencer & Cocke, avocats pour le défendeur.

27 mars—27—avril 3 10 17 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

HUIT (8) LOTS DE TERRE DANS LE DEUXIEME ILET DE L'AVENUE GENTILLY,

Coin des Rues Castiglione et Clay.

MME JACQUES GODFROY, ET AL, VS. JOHN ARTHUR MARQUET, ET AL.

No 90,356—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement signé du 8 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1729, borné par les rues Clay, Séremine [autrefois Nelson], Castiglione et Rosière, désigné par le No onze [11]. Ledit lot commençant à une distance de cent dix pieds (110') de l'encoignure des rues Nelson et Clay, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales, ledit lot No onze (11) est contigu au lot No douze sur le côté vers la rue Castiglione.

Deuxième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et est contigu audit lot No onze (11) sur le côté vers la rue Nelson et mesurant trente-et-un pieds onze pouces de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur, ledit lot étant No douze (12).

Troisième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No treize et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ledit lot de terre est contigu au lot No 12 sur le côté vers la rue Nelson et est situé dans le fond des lots désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et est situé à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Castiglione et Clay.

Quatrième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro Quatorze (14) et formant le coin des rues Castiglione et Clay, et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur et façade à la rue Clay de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No Quinze (15) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles; ledit lot No Quinze est contigu au lot No Quatorze et commence à une distance de trente pieds du coin de la rue Clay.

Sixième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No seize (16), et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot No seize est contigu au lot No quinze, et commence à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Septième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No dix sept (17) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No dix sept est contigu au lot No seize et commence à une distance de quatre vingt dix pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Huitième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No dix huit (18) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles. Ledit lot No dix huit est contigu au lot No dix sept et commençant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Lesquels dit lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15 16 17 et 18 sur un certain plan de C. Girroux voyer, daté du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat sur la dite propriété pour l'année 1909, tous les certificats et déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication vingt (20) pour cent du prix d'achat.

L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York. Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange N.O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente Propriété Commerciale

522-24 RUE S. REMPARTS,

Entre les rues Poydras et Lafayette, adjacente au Marché Poydras.

Mme BELLA COHEN VS. LOUIS LAKOWSKY ET ALS.

No 90,294 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

MARDI, LE 3 MAI 1910, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 8 mars 1910 et signé en cour ouverte le 11 mars 1910 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, et d'un ordre signé le 28 mars 1910 par l'Hon. Winston Overton juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Calcasieu, dans l'affaire No 187, du dossier de ladite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Lafayette, Poydras et Dryades sur un devis dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 6 septembre 1867, annexé à un acte passé pardevant E. G. Guitschalk, ancien notaire, date du 22 octobre 1867 et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds, trois pouces de face à la rue S. Rempart sur quatre vingt-quatorze pieds neuf pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin simple en briques à deux étages et résidence contenant grand magasin, vestibule, galeries, office, 6 chambres, etc., loué à bail $60 par mois et portant les Nos municipaux 522-24 rue S. Rempart.

Conditions—Un tiers ou plus d'comptant et la balance en billets de l'acquéreur payables un et deux ans après la date de l'adjudication, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, par clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère les taxes de 1910, dix pour cent de dépôt du prix d'achat requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
322 rue Baronne.

Chas Rosen, avocat pour la demanderesse.
A. D. Danziger et F. J. Dreyfous avocats pour les défendeurs.

31 mars—31—avril 3 10 1724—mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier District.

Résidence Simple à Deux Etages, 238 Rue Sud Claiborne.

Résidence Simple à Deux Etages, 240 Rue S. Claiborne.

Résidence Simple à Deux Etages, 248 Rue S. Claiborne, vis-à-vis du Marché Claiborne.

Succession de Mme Julia O'Neal, défunte épouse de John Hussay.

No 90970—Cour Civile de District—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1910, aussi d'un ordre daté du 28 mars 1910 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 403 d'après un plan de Joseph Pilié, le 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. I. McCay, notaire, comme plan No 76 dans l'ilet borné par les rues Sud Claiborne, Robertson, Cleveland et l'avenue Tulane. Ledit lot mesurant 25 pieds de face à la rue Sud Claiborne sur 25 pieds 3 pouces et 2 lignes dans le fond sur 176 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne des lots 14, 21 22 et 23 et 172 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 12.

Les améliorations comprennent une résidence simple en bois, contenant escalier, galerie sur le devant et sur le côté; maison dans le fond, ayant 8 chambres, écurie, chemin pour voiture, etc., désigné par le numéro municipal 238 rue S. Claiborne.

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans. Les dits lots sont désignés par les Nos 14 et 15 en l'ilet borné par les rues Sud Claiborne, Grajuet, Sud Robertson et l'avenue Tulane; lesdits lots ont contigus et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Sud Claiborne sur 110 pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, daté du 1er mai 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. I. McCay, ancien notaire en cette ville, comme plan No 75.

Les améliorations comprennent une grande résidence simple à deux étages en bois, ayant grande galerie sur le devant et sur le côté, vestibule pour l'escalier et 8 chambres; et est désignée par le No municipal 240 rue S. Claiborne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de que que façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, (connu comme le vieux No 33 rue S. Claiborne) dans l'ilet borné par les rues Sud Claiborne, Commune, Grajuet et Robertson, désigné comme lot No 16 de l'ilet No 18 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. I. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant 25 pieds de face à la rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bonne résidence simple à deux étages, retirée de la rue, et contenant galerie sur le devant et sur le côté, vestibule d'escalier et 8 chambres, et est désignée par le No municipal 248 rue S. Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910 et de payer au-dessus et en plus de l'enchère ou du prix d'achat les frais de tous certificats, incidents et nécessaires pour la livraison des titres et des frais de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent [10 0/0] du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.

No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, s'étendant sur deux ilets de terre de valeur, contigus au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de scierie de bois de charpente et machines, les bâtisses des bureaux et les hangars pour bois de charpente, etc.

JEUDI, le 21 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 21 avril 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 18me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle ou Mary, Heaton et Pear, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un "Planing Mill" machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle, Pear et Marks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de hangars, écurie, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré le 22 novembre 1906.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à terme de un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu, avec toutes les clauses usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs
Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus avocats pour le demandeur.

Benjamin Ory, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le demandeur.

Teutonia Bank and Trust Co., Receveurs.
20 mars—20 27—av 3 10 1721

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE Mme EDWA JONES HELLWEGE

No 89,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "B"

2 Magnifiques Terrains pour Bâtir sur l'Avenue Napoléon, encoignure Remparts, borné par les rues Saratoga et Berlin.

MERCREDI, le 13 Avril, 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Daneel (autrefois Rempart) et Saratoga, désignés par les Nos un et deux sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par S. G. Del Isle, voyer, daté du 25 octobre 1891 et annexé pour référence à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 17 avril 1893 d'après lequel dit devis lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Daneel (Rempart).

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans représenté par billets portant intérêt à sept pour cent (7 0/0) par an, garanti par hypothèque et lien de vendeur cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent cent du prix d'achat au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

3nov—10m—merc ven dim

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 315 RUE CARONDELET

Téléphone Main 576. Nouvelle Orléans, Lne.

En Gros CHARBON Au Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main 983
513-521 rue Quartier. Téléphone Hem. 321.
Rue Adams. Télépeone Up. 1890.

Bureau des Remorqueurs

MAUD WILMOT, MORGAN.

CALE SECHE DE SECTION, ALGER,

Téléphone Alger 38.

Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo.

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES AL'ENCAN.

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et de Valeur dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de Mme Juliana Feltz, veuve de Otto F. Theisman—No 88,051, Cour Civile de District, Division A.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 21 AVRIL, 1910,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR BACCICH & DEMONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur — Conformément à deux ordres de l'Honorable la Cour Civile de District, un daté du 1er mars 1910, donné par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, alors absent, dans la "Succession de Mme Juliana Feltz, Veuve de Otto F. Thiseman," No 88,051 Cour Civile de District, et l'autre ordre daté du 9 mars 1910, accordant dans ladite affaire par ledit Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, JEUDI, le 21 avril 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Sept-huitièmes de part indivise et intérêt en et à deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de que que façon en dépendant, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Septième et Huitième, lesquels lots sont désignés par les lettres C et D sur un devis ou certificat d'arpentage de Arthur de Armas, député-voyer de ville, daté du 4 novembre 1887 et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire en cette dite ville, le 11 novembre 1887, lesquels dits lots sont contigus; le lot C ayant vingt-six pieds quatre pouces de face à la rue Magasin sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur, et le lot D ayant vingt-six pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Magasin sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portent les numéros municipaux 3027 et 3029 rue Magasin, le premier étant vacant et le dernier étant sous bail à $40 par mois jusqu'au 30 septembre 1911.

2. Sept huitièmes de part indivise et intérêt en et à un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et dépendances y appartenant, dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Erato, Liberté, Clio et Howard, désigné par le numéro un, sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté du 6 mai 1858 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot formant l'encoignure des rues Erato et Liberté et mesurant vingt cinq pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Erato sur cent cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Liberté entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portant les numéros municipaux 2301 rue Erato et 1231-1233 et 1239 rue Sud Liberté et les dites propriétés sont louées par mois à plusieurs locataires, les loyers montant à $30 par mois.

3. Sept-huitièmes de part et intérêts indivis dans et à un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits et privilèges y appartenant ou de que que façon en dépendant, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Thalie, Constance et Melpomène, désigné comme lot No un de l'ilet No 52, sur un plan par F. Zimple, voyer de 6 du 7 mars 1835 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot forma t l'encoignure des rues Magasin et Thalie et mesurant vingt trois pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur et façade à la rue Thalie de cent seize pieds et est borné dans le fond par une allée pour usage commun du dit lot et autres sur ledit plan.

Les améliorations sur ledit lot portent les numéros municipaux 1300 rue Magasin et 1012 rue Thalie, et sont sous bail jusqu'au 30 juin 1910 à $35 par mois, les locataires ayant les droits de renouveler pour un an à $35 par mois et une année de plus à $40 par mois.

Conditions—Comptant, la propriété de ait être vendue subsidiairement aux baux existant présentement et l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910 et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec l'encanteur, pourvu que l'acquéreur ayant l'option ait déclaré au moment de l'adjudication de payer un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements égaux représentés par billets à recevoir tous par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans, respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de 8 0/0 par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur pour se lier en cas de procès sur lesdits billets ou n'importe quelle partie pour payer comme honoraires d'avocat cinq pour cent sur le montant réclamé en tel procès, et aussi pour se rendre responsable de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou billets jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir le pacte de "non aliénandi" et toutes les clauses usuelles de sécurité, et le paiement des dits billets et intérêt, aussi bien que les honoraires d'avocat, frais, primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH, Encanteur.

MM. Carroll, Henderson & Carroll, avocats.
20 mars—20 27—avril 3 10 17 21

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

In re Mineurs Bernudez.

Cour Civile de District, No 92,929, Division "A"

Une Bonne Occasion pour Placement!

LA BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES

Nos 508-510 RUE SUD PETERS

(TOUT PRES DE POYDRAS)

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

JEUDI, LE 5 MAI, A MIDI.

EN vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé du 30 mars 1910, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de que que façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 16 borné par les rues Nouvelle Levée, (maintenant Sud Peters), Poydras, Fulton et Lafayette et ladite portion de terre étant la portion de la lettre H, et mesurant 22 pieds, 11 pouces de face à la rue Nouvelle Levée (maintenant une Sud Peters) sur environ la même largeur dans le fond, et environ 70 pieds en profondeur, étant la même propriété que Edward Bermudez a acquit par achat de la Southern Bank, d'après un acte de vente passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 15me jour de mai 1878, enregistré en le livre des Transferts 110, folio 512.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alexis Brian, notaire, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date de la signature de la vente. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1910 et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur,
National Realty Co.

Foster Milling, Brian & Saal, avocats.
3 av—3 10 17 24—mai 5

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETES dans le TROISIEME DIS